



Ministère de la culture et de la communication  
A l'attention de Franck Riester  
Ministre de la Culture  
3, rue de Valois  
75 001 Paris

Paris, le 30 janvier 2019

Objet : Préavis de grève pour la journée du mardi 5 février 2019

Monsieur le ministre,

La « réforme » gouvernementale Action publique 2022 a pour objectifs affichés de :

- réduire les dépenses de l'État pour les services publics ;
- supprimer des emplois de fonctionnaires et d'agents publics ;
- mutualiser des services, externaliser et abandonner des missions ;
- reconfigurer les administrations centrales sur un périmètre rétréci et les services déconcentrés ;
- démembrer les services déconcentrés ;
- renforcer l'autonomie des établissements publics et les pouvoirs de leurs dirigeants ;

Il s'agit d'exiger des administrations 60 milliards d'euros d'économies sur le quinquennat, dans l'ensemble de la sphère publique, protection sociale comprise.

Dans un ministère pauvre, au budget inférieur à 1 % du budget de l'Etat et pourtant au centre des questions qui interrogent notre société, il est inacceptable que l'indigence des carrières, les inégalités entre les femmes et les hommes, les disparités professionnelles, la dégradation des conditions de travail et la précarité écrasent les missions de service public culturel. L'égalité de traitement et la revalorisation des carrières et du travail doivent être le fondement de la politique ministérielle des personnels.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- ▶ des moyens nécessaires pour le service public de la culture pour répondre aux besoins sociaux de la population et l'arrêt de tous les projets d'Action Publique 2022 ;
- ▶ des créations d'emplois, le remplacement de tous les départs à la retraite et l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- ▶ un plan de résorption de la précarité et la levée des dérogations ; le maintien de la rémunération des agents contractuels titularisables dans le cadre du Sauvadet ;
- ▶ la réaffirmation d'une politique de ressources humaines du ministère fondée sur l'égalité de traitement, le respect des règles statutaires, l'amélioration des parcours professionnels, des carrières et des procédures neutres et impartiales (concours, recrutement, affectation, mobilité, carrière, indemnités, promotions, disciplinaire, action sociale, santé ...) et la lutte contre les discriminations ;
- ▶ une politique immobilière ministérielle qui répond aux besoins des politiques publiques culturelles et des services et améliorent les conditions de travail des personnels et le retrait du projet Camus ;
- ▶ le retrait du projet de transfert des actes de gestion RH tel qu'il a été communiqué sous le nom de « gestion directe » et le renforcement de la politique ministérielle de l'emploi et des carrières ;
- ▶ une administration centrale forte qui conçoit, met en oeuvre et évalue les politiques nationales et qui garantit la cohérence des politiques nationales en animant ses réseaux professionnels ; le maintien des SCN archives, musées et mobilier national au sein de l'administration centrale du ministère ;
- ▶ le maintien des Drac et Dac comme services déconcentrés du ministère de la culture et le maintien des Udap au sein des Drac pour garantir la mise en oeuvre des politiques nationales de démocratisation, de protection du patrimoine et de soutien à la création ;
- ▶ la correction des disparités indemnitaires et la réduction des inégalités de traitement, dans un ministère situé en dessous des taux moyens Fonction publique, par un plan ambitieux et cohérent de rattrapage et d'affectation des crédits correspondants pour chaque établissement ;
- ▶ la réorientation, vers l'IFSE, des crédits de rattrapage 2019 fléchés par le ministère sur le CIA (injuste, opaque, subjectif, non soclé et appelé à être rapidement très individualisé) et la revalorisation de chacun des socles de l'IFSE sur le socle le plus élevé de chaque catégorie ;
- ▶ la prise en charge par le ministère de la mutuelle santé complémentaire et de la prévoyance à hauteur de 50 % de la cotisation ;
- ▶ l'accès à la restauration collective pour tout agent du ministère ;
- ▶ la revalorisation des services faits : travail dominical et jours fériés et heures dites « mécénats » (privatisations d'espaces) ;
- ▶ l'arrêt de toute suppression d'emploi au ministère et de tout projet d'externalisation, notamment de la filière accueil, surveillance et magasinage ;
- ▶ l'ouverture régulière de postes aux concours permettant de remplacer tous les postes vacants suite à des départs naturels.

Pour obtenir satisfaction sur des revendications connues et légitimes, que la CGT-Culture appelle les agents à cesser le travail ce mardi 5 février 2019, ainsi que pour les nuitées en aval et en amont de cette journée.

Ce préavis couvre l'ensemble des agents et salariés de droit public et de droit privé du Ministère de la Culture.

Comme le prévoit la loi, nous restons à votre disposition pour toutes négociations sur les revendications des personnels.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

copie au secrétaire général du ministère